



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
29 août 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement**  
Deuxième session  
Genève, 7-9 novembre 2018  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Financement du développement : Dette, viabilité de la dette et problèmes systémiques connexes.
4. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

### II. Annotations

#### Point 1

##### Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

#### Point 2

##### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.

3. Il est proposé que la séance plénière d'ouverture de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le mercredi 7 novembre 2018 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour) et aux déclarations liminaires. Pendant la séance plénière de clôture, le vendredi 9 novembre 2018, le Groupe d'experts examinera, aux fins de leur adoption, le rapport sur sa deuxième session au Conseil du commerce et du développement, notamment les recommandations concertées, et l'ordre du jour provisoire de sa troisième session (points 4 et 5 de l'ordre du jour), qui se tiendra au dernier trimestre 2019, conformément au mandat du Groupe intergouvernemental d'experts (TD/B(S-XXXI)/2, annexe IV, II.6).



4. Les autres séances seront consacrées à des débats de fond sur des questions relevant du point 3 de l'ordre du jour.

*Documentation :*

TD/B/EFD/2/1

Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3

#### **Financement du développement : Dette, viabilité de la dette et problèmes systémiques connexes**

5. À la première session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, qui s'est tenue du 8 au 10 novembre 2017, les États membres ont décidé que la deuxième session serait consacrée au thème de la dette, de la viabilité de la dette et des problèmes systémiques connexes (voir TD/B/EFD/1/3, annexe I).

6. Dix ans après la crise financière mondiale, l'économie mondiale continue d'afficher une dépendance malsaine à l'égard de la dette. Entre 2008 et la fin du troisième trimestre de 2017, l'encours de la dette mondiale est passé de 142 000 à 230 000 milliards de dollars, ce qui correspond à plus du triple du montant du produit mondial brut<sup>1</sup>. La Banque des règlements internationaux estime que le ratio de la dette mondiale par rapport au produit intérieur brut est maintenant de 40 % plus élevé qu'au début de la crise<sup>2</sup>. La fragilité et la lenteur de la croissance de l'économie mondiale hautement financiarisée qui en résultent ont compromis la viabilité de la dette des pays en développement pendant un certain temps, menaçant de saper les réalisations de la première décennie relativement calme des années 2000, au cours de laquelle de nombreux pays en développement ont réussi à stabiliser et à améliorer leur situation en matière de dette grâce à l'allègement de la dette internationale, à un environnement économique extérieur favorable et à la forte croissance intérieure qui en a résulté<sup>3</sup>. La disponibilité des données étant variable dans les pays en développement, il est difficile de produire des données précises, mais on estime que la part des pays en développement dans l'encours de la dette mondiale est passée de 7 % en 2007 à 26 % en 2017<sup>4</sup>. La menace d'une nouvelle crise systémique de la dette des pays en développement plane. Soixante-dix pays en développement à faible revenu peuvent bénéficier de prêts concessionnels au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté du Fonds monétaire international (FMI). Selon le FMI, sur les 68 pays pour lesquels il existe des données, 7 sont en défaut (contre 3 en 2015), 23 présentent un risque élevé de défaut (contre 15 en 2015) et 26 un risque de défaut modéré (alors qu'ils étaient 33 en 2015)<sup>5</sup>. Seuls 12 de ces pays (17 %) affichent un faible risque de défaut, contre 20 en 2015, et cela n'inclut pas les pays en développement à revenu supérieur, dont on sait qu'ils sont en situation de surendettement ou sur le point de le devenir.

7. Bon nombre des caractéristiques des vulnérabilités liées à la dette croissante des pays en développement sont bien connues depuis les crises financières et les crises de la dette des pays en développement survenues dans les années 1980 et 1990. La récession dans les économies avancées ou, plus généralement, l'atonie de la demande globale mondiale, compromet la capacité des pays en développement à assurer le service de la dette extérieure existante. La croissance du volume des flux procycliques de prêts internationaux bon marché, suscitée par des décisions économiques prises par les pays développés, entraînent des instabilités financières et macroéconomiques dans les pays en développement, et la volatilité des marchés des produits de base, eux-mêmes touchés par

<sup>1</sup> Institute of International Finance, 2018, Global Debt Monitor Data, janvier 2018.

<sup>2</sup> G. Tett, 2017, How we all became addicted to cheap debt, *Financial Times*, 20 octobre.

<sup>3</sup> Voir Fonds monétaire international, 2018, Macroeconomic developments and prospects in low-income developing countries, International Monetary Fund Policy Paper.

<sup>4</sup> Institute of International Finance, 2018, Global Debt Monitor, disponible à l'adresse [www.iif.com/publication/global-debt-monitor/global-debt-monitor-February-2018](http://www.iif.com/publication/global-debt-monitor/global-debt-monitor-February-2018) (date de consultation : 27 août 2018).

<sup>5</sup> Fonds monétaire international, liste au 1<sup>er</sup> août 2018 des pays à faible revenu dont la viabilité de la dette a été analysée et qui sont admissibles au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. La liste complète comprend 70 pays ; les données ne sont pas disponibles pour 2 d'entre eux.

les instabilités financières, la spéculation et les ralentissements économiques, aggrave encore la situation. Ces problèmes connus deviennent encore plus complexes du fait de la rapidité de l'intégration dans des marchés financiers internationaux volatils et largement non réglementés, qui accroît l'exposition – du secteur public comme du secteur privé – à des risques de marché souvent élevés. Ainsi, pour l'ensemble des pays en développement, la part de la dette extérieure publique et de la dette garantie par l'État due aux créanciers privés est passée de 41 % en 2000 à plus de 60 % en 2017. Il n'y a pas si longtemps, le montant de la dette que même les pays les moins avancés auraient pu vendre à des investisseurs étrangers enthousiastes semblait presque illimité, et les émissions d'obligations souveraines de ces pays sur les marchés internationaux sont passées de 2 milliards de dollars en 2009 à près de 18 milliards de dollars en 2014. L'inversion soudaine des flux nets de capitaux privés vers les pays en développement observée depuis 2014 s'est traduite par des hausses brutales et généralisées des rendements sur les marchés internationaux des obligations souveraines. Compte tenu également des risques de change élevés associés à l'émission de titres de créance libellés en monnaies autres que la monnaie nationale, de nombreux gouvernements de pays en développement se sont davantage appuyés sur la dette publique intérieure libellée en monnaie locale. Cette stratégie s'accompagne de ses propres risques, qui incluent les pressions inflationnistes et les asymétries d'échéances, découlant du coût prohibitif des titres d'État à long terme dans la plupart des pays en développement. De plus, lorsque les investisseurs étrangers détiennent des positions importantes sur les marchés obligataires nationaux, les pays restent fortement exposés aux conditions financières et économiques mondiales volatiles. Non seulement les systèmes financiers et bancaires des pays en développement ne sont pas encore suffisamment développés pour pouvoir gérer ces risques, mais du fait de leur nature systémique, certains de ces risques créent d'importants problèmes de politique économique, même pour les gouvernements des pays développés. À l'heure actuelle, l'une des principales préoccupations à cet égard est la forte augmentation de la dette des sociétés non financières dans les pays développés comme dans les grands marchés émergents. Selon certaines estimations, au niveau mondial, plus d'un tiers des sociétés non financières sont aujourd'hui considérées comme fortement endettées, avec des ratios d'endettement ou dette/bénéfice de 5 et plus<sup>6</sup>.

8. Ces problèmes et d'autres difficultés liées à la viabilité de la dette des pays en développement sont d'autant plus préoccupants que l'emprunt est, en principe, un élément important de toute stratégie de financement du développement. Dans la mesure où l'endettement sert à accroître les capacités de production, il contribue à augmenter les revenus et les recettes d'exportation nécessaires pour assurer le service de la dette. Cependant, lorsque la dette résulte principalement d'entrées de capitaux privés à court terme qui ne sont pour la plupart pas liées au financement à long terme de l'investissement productif et du commerce dans l'économie réelle, elle peut entraîner des bulles des prix des actifs, une surévaluation de la monnaie, des importations superflues et une instabilité macroéconomique. Le poids de la dette peut alors rapidement dépasser les capacités des débiteurs à générer les ressources nécessaires pour en assurer le service. Il est capital que les pays en développement qui cherchent à mobiliser des ressources sur leur marché intérieur comme sur les marchés internationaux pour financer leur développement, notamment en vue de mettre en œuvre le Programme pour le développement durable de 2030 et d'en atteindre les objectifs, évitent de tomber dans les pièges de la dette, tout en tirant parti des possibilités offertes par l'innovation financière sur les marchés financiers internationaux.

9. Pendant la première réunion de fond, qui se tiendra le 7 novembre 2018, le Groupe d'experts examinera la nature et les causes des vulnérabilités actuelles en matière de viabilité de la dette dans les pays en développement, compte tenu de leur besoin général de financement. Si la dette est un instrument important, elle n'est pas le seul moyen de financer le développement. Il convient donc d'étudier la manière d'utiliser d'autres instruments de la façon la plus appropriée. Les autres réunions de fond de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts porteront sur les mesures qui pourraient

<sup>6</sup> S. and P. Global, 2018, Global corporate leverage, trends 2018: Debt high, defaults low – Something's gotta give. 5 février.

être prises à l'échelle internationale, régionale et nationale pour faire face à la vulnérabilité croissante de la dette des pays en développement, dans le cadre plus large du financement du développement et sur la base des grandes questions convenues pour cette session :

a) Comment peut-on réduire les vulnérabilités actuelles de la dette des pays en développement et prévenir les crises financières et les crises de la dette souveraine dans les pays en développement ?

b) Comment l'emprunt sur les marchés internationaux comme sur le marché intérieur peut-il être efficacement exploité au service d'un futur développement durable ?

c) Quels changements institutionnels, réglementaires et de politiques nécessaires au niveau international pour que les structures de gouvernance économique mondiale contribuent à une plus grande responsabilisation des emprunteurs et des prêteurs, pour le développement durable ?

d) Comment améliorer les cadres et les outils existants pour résoudre de manière efficace, équitable et transparente les crises de la dette souveraine ?

10. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information synthétisant les faits récemment survenus en ce qui concerne les vulnérabilités croissantes de la viabilité de la dette des pays en développement et les principales mesures qui pourraient être prises pour réduire ces vulnérabilités, en se fondant sur les grandes questions susmentionnées. De plus, les experts sont invités à rédiger des articles sur les questions à l'ordre du jour. Ces contributions seront distribuées avant la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

*Documentation :*

TD/B/EFD/2/2

Financement du développement : Dette, viabilité de la dette et problèmes systémiques connexes

#### **Point 4**

##### **Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement**

11. En sa qualité d'organe préparatoire de la troisième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement aura à approuver l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session, sur la base du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, intitulé "*Financing for Development: Progress and Prospects 2018*", et des délibérations du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

#### **Point 5**

##### **Adoption du rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement**

12. Conformément au mandat du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, des recommandations concertées, fondées sur les débats et délibérations du Groupe, seront élaborées pour adoption et soumission au Conseil du commerce et du développement.

13. Sous l'autorité du Président de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts, un rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de sa deuxième session.

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Stephanie Blankenburg, Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED ([Stephanie.Blankenburg@unctad.org](mailto:Stephanie.Blankenburg@unctad.org)).